

CHSCT 17/10/2019

L'urgence des sujets qui nous étaient soumis et la nécessité de boucler le budget 2019 nous ont conduits à siéger dès la première convocation.

Après lecture d'une délibération rédigée par Solidaires Finances Publiques, rappelant pour une énième fois au Président les règles de fonctionnement du CHSCT (principalement délai de communication des documents et surtout exhaustivité ..), celui-ci a, comme en avril dernier sur le télétravail, refusé sa mise au vote par l'ensemble des organisations syndicales !

Ordre du jour :

- 1) Évocation des réponses de l'Administration aux rapports de visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au travail.
- 2) - Aménagement des locaux de la Paierie départementale.
 - Seconde phase de travaux à Chartres Métropole en 2020.
 - Installation d'un espace de coworking de la CPAM à Châteaudun.
 - Sécurisation des locaux du CFP de Chartres.
- 3) Point sur le budget 2019.
- 4) Questions et informations diverses.

1) Évocation des réponses de l'Administration aux rapports de visite de l'Inspecteur Santé Sécurité au travail.

- problématique amiante des sites de Dreux et Châteaudun :

La Direction envisage de prendre l'attache d'un cabinet d'ingénierie spécialisé pour déterminer une stratégie d'ensemble sur Châteaudun.

Pour Dreux, la présence d'amiante dans les plénums des faux plafonds sera à suivre de près.

2) - Aménagement des locaux de la Paierie départementale.

Voir l'avis de Solidaires Finances Publiques en pièce jointe.

La situation semble des plus confuses et nous avons exigé d'être associés à tous les stades du projet (visite de site, consultation des personnels).

Le Conseil Départemental vient de faire connaître deux propositions de relogement :

- le site de l'ancienne paierie départementale (locaux situés à côté de la CAF)
- site de la Croix Bonnard (locaux à côté du siège du SDIS)

La perspective de déménagement est estimée dans un délai de 6 mois.

Résultat du vote : 3 contre (Solidaires) et 2 abstentions (FO et CFDT).

- Seconde phase des travaux à Chartres Métropole en 2020.

L'isolation du bâtiment par l'extérieur et le changement des fenêtres seront réalisés en 2020.

Nous avons surtout attiré l'attention de la Direction sur la nécessaire sécurisation du chantier pendant le changement des fenêtres.

- Installation d'un espace de coworking pour la CPAM à Châteaudun.

Après la réalisation de quelques travaux, le CFP de Châteaudun accueillera, fin novembre 2019, 5 agents de la CPAM dans les locaux de l'ancien SPF.

LA CPAM s'est engagée pour une durée d'occupation de 3 ans.

- Sécurisation des locaux du CFP de Chartres.

Voir l'avis de Solidaires Finances Publiques en pièce jointe : « pour nous il faut concilier sécurité et liberté ! ».

La Direction envisage l'installation d'un système hautement perfectionné de badgeage pour les entrées et sorties du bâtiment ainsi que pour circuler à l'intérieur même du CFP.

La Direction annonce la création d'un groupe de travail.

Résultat du vote : 3 contre (Solidaires) et 2 abstentions (FO et CFDT).

3) Point sur le budget 2019.

Conformément à notre ligne de conduite, nous avons soutenu l'aménagement d'un espace convivialité amélioré au sein du CFP de Chartres. Un emplacement est arrêté. Respect des contraintes sanitaires et budgétaires nous conduirons à être vigilants dans sa mise en œuvre.

Un économiste du bâtiment est mandaté pour finaliser le projet.

4) Questions et informations diverses.

Installation des huissiers : la Direction confirme que le repositionnement du bureau des huissiers est toujours à l'étude.

Pour notre part, la localisation un temps évoquée, au 3ème étage, ne remplit pas les conditions de surface minimale exigée par les normes en vigueur.

Accident du travail : Solidaires Finances Publiques a exigé du Président la transmission rapide des déclarations d'accident du travail, comme la réglementation le prévoit. Les représentants des personnels doivent être en mesure de remplir pleinement leurs fonctions de prévention (enquête éventuelle à menée, droit de retrait...).

Nous ne sommes pas là pour dénombrer mais surtout pour analyser les causes et les conséquences.

Parking site de Chartres : malgré une première relance relative aux anomalies relevées par Solidaires Finances Publiques dans l'attribution de quelques places de stationnement, la Direction est toujours au stade de la réflexion !

Rappelons-le, il s'agit en l'occurrence d'une remise en cause unilatérale de la direction à visée exclusivement budgétaire qui déroge aux principes d'attribution clairement établis lors des commissions parking précédentes.